

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Académie de police de Savatan: prolongation du partenariat signée

Les cantons du Valais, de Vaud et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont signé un amendement prolongeant leur partenariat dans le cadre de l'Académie de police de Savatan. Le partenariat est prolongé dans sa forme actuelle jusqu'en 2019. Il sera relayé par la formation d'un statut juridique propre pour l'Académie de police.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du DDPS et les conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Esther Waeber-Kalbermatten, en charge de la sécurité respectivement du canton de Vaud et du Valais, se sont réunis aujourd'hui à Savatan où ils ont signé un amendement relatif à la prolongation de la convention de collaboration. Celle-ci était jusqu'à ce jour limitée à la fin de l'année 2014.

La convention de collaboration est désormais prolongée à fin 2017 et sera prolongée tacitement an par an jusqu'à fin 2019 au plus tard. Ce procédé rend possible l'instauration de nouvelles structures juridiques qui permettront à l'Académie de police de fonctionner avec plus de flexibilité et d'autonomie. L'Académie de police sera maintenue dans ses installations actuelles et dotée, d'ici 2019, d'un statut juridique propre. Comme les processus administratifs et politiques menant à cette nouvelle structure demandent des délais considérables, il s'est avéré nécessaire de prolonger la convention actuelle.

Le nouveau statut sera conçu de manière à permettre à d'autres cantons d'adhérer selon leurs besoins. La nouvelle entité juridique jouira d'un droit de superficie sur le site militaire de Savatan. L'objectif est de garantir le développement à long terme d'un centre de formation commun et de développer les synergies entre les forces de sécurité civile, l'Armée et les autres partenaires.

La décision prise est conforme à l'esprit du réseau national de sécurité prôné par le dernier rapport sur la politique de sécurité. Celui-ci vise à jeter les bases opérationnelles d'une meilleure coopération entre les cantons et la Confédération dans ce domaine. Les installations actuellement occupées par l'Académie de police bénéficieront d'investissements en vue d'une réfection et d'une meilleure adaptation aux besoins de la formation de police. Les partenaires de l'Académie discuteront du

financement nécessaire et de sa clé de répartition.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2012

DSE, Jacqueline de Quattro conseillère d'Etat (VD), 079 808 54 83 DSSI, Esther Waeber-Kalbermatten conseillère d'Etat (VS), 079 248 07 80 Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de police de Savatan, 079 808 50 91 Silvia Steidle, porte-parole DDPS, 031 324 50 86